Communiqué de presse

Le 15 février 2018, s'est tenue la première séance de négociation de l'année sur la structure salariale.

Les organisations syndicales de la branche FNIC-CGT, CFE-CGC et FO ont rappelé leurs revendications d'intégrer dans la structure du salaire minimum hiérarchique, le salaire minimum de branche ainsi que les primes conventionnelles calculées à partir du coefficient et de la valeur de point, soit la prime d'ancienneté et les primes liées aux postes et conditions de travail.

Une nouvelle fois, la chambre patronale a bloqué le dialogue en refusant d'entrer dans cette négociation. Par contre, elle a proposé de mettre en place une rémunération annuelle minimale garantie (RMAG) pour les salariés, qui ne tiendraient compte que des primes liées au rythme de travail, en parallèle d'une RMAG pour les autres salariés.

Contrairement à ce qu'écrit l'UIC dans son dernier Flash Social, ce ne sont pas plusieurs organisations syndicales qui ont demandé la formalisation de la proposition, mais uniquement la CFDT.

Au contraire, les 3 organisations syndicales CFE-CGC, FNIC-CGT et FO ont rappelé leur opposition à cette proposition, déjà présentée à plusieurs reprises par les fédérations patronales et toujours rejetée.

Pour autant, dans l'esprit du dialogue social, les 3 organisations syndicales ont accepté de débattre sur une RMAG, mais après avoir intégré leurs demandes dans la structure du salaire minimum hiérarchique.

Pour rappel, les organisations syndicales CFE-CGC, FNIC-CGT et FO de la branche ne revendiquent pas un droit nouveau, juste le maintien de l'existant. De façon pérenne et non dérogatoire pour les entreprises, sauf à être plus favorable aux salariés.

Ce blocage de la chambre patronale démontre une réelle volonté politique de permettre aux entreprises de déroger à la Convention collective de la chimie en matière de salaire et de leur laisser la possibilité de négocier la baisse des rémunérations. La chambre patronale a-t-elle les mains libres sur le sujet ?

La poursuite de la négociation est programmée au 15 mars. Espérons que les organisations syndicales de la branche Chimie CFE-CGC, FNIC-CGT et FO, majoritaires, seront réellement entendues et non seulement écoutées. Outre la pétition qui est en cours, c'est un mouvement social qui risque de se déclencher si nous ne sommes pas entendus.

Les 3 organisations syndicales CFE-CGC, FNIC-CGT et FO de la branche refusent la méthode patronale qui consisterait à ne négocier que les sujets que les employeurs auraient décidés et uniquement sur la base de leurs revendications. Notre volonté est d'avoir un dialogue social de qualité sans faire intervenir un médiateur extérieur qui serait l'aveu d'un constat d'échec pour tous.

Paris, le 22 février 2018